

Conditions générales de vente – System Wolf SA, 9464 Rüthi CH

- 1. Validité des conditions générales de vente de la société System Wolf AG, CH 9464 Rüthi**

Les conditions générales de vente énoncées ci-après sont applicables dans les relations commerciales avec la société System Wolf AG (business to business). La société System Wolf AG ne reconnaît pas les conditions générales de vente de ses clients, sauf si la reprise de ces conditions générales de vente a été convenue expressément par écrit.
- 2. Effet des offres de la société System Wolf AG**

Toutes les offres de la société System Wolf AG sont faites sans engagement. Par conséquent, un contrat n'est conclu que si la société System Wolf AG accepte une commande expressément ou par consentement tacite (par ex. par livraison de la marchandise commandée).
- 3. Objet du contrat**

La confirmation de la commande établie par la société System Wolf AG est déterminante pour la description exacte de la marchandise à livrer (nature, équipement, volume etc.). Dans la mesure où les parties n'ont pas expressément conclu une convention divergente, la société System Wolf AG reste propriétaire des plans, des projets et des documents commerciaux et les droits d'auteur correspondants lui reviennent.
- 4. Obligations du client**

Le client est lié à sa commande pendant une durée de six semaines. Une commande devient obsolète si, pendant ce délai, elle n'est pas acceptée expressément ou par consentement tacite de la part de la société System Wolf AG.
- 5. Prix**

En l'absence d'une convention écrite divergente, les prix de la société System Wolf AG s'entendent nets départ entrepôt, sans emballage, en Francs suisses librement disponibles et sans déduction que quelque nature.
Le montant des prix est fonction de la convention passée entre les parties. En l'absence d'une telle convention, les prix catalogue de la société System Wolf AG sont applicables.
Si la livraison est effectuée plus de six mois après la signature du contrat, la société System Wolf AG est en droit d'augmenter les prix par déclaration unilatérale en fonction de l'augmentation de l'indice du coût de la construction depuis la signature du contrat, sauf si les parties avaient défini des prix fixes lors de la signature du contrat.
- 6. Exigibilité/paiement**

Les conditions de paiement convenues dans le contrat et/ou selon la confirmation de la commande sont applicables prioritairement. En l'absence d'un règlement particulier, le paiement des créances est exigible 10 jours après facturation (jour d'expiration). Le paiement doit être effectué au crédit d'un compte postal ou bancaire suisse désigné par la société System Wolf AG.
En cas de retard de paiement, le client doit s'acquitter, à compter de la date d'exigibilité – sans mise en demeure préalable – d'intérêts de retard qui correspondent au taux d'intérêt de la Banque cantonale de Saint-Gall pour les crédits sur comptes courants à découvert pour les clients professionnels avec solvabilité moyenne.
- 7. Renoncement à la possibilité de paiement par compensation**

Toute compensation du prix de marchandises livrées par des créances envers la société System Wolf AG est exclue. Les partenaires contractuels de la société System Wolf AG renoncent expressément à la possibilité de paiement par compensation. L'interdiction de compenser est notamment applicable aux droits à la garantie et à la responsabilité civile.
- 8. Réserve de propriété/garantie de paiement du prix de vente**

Dans la mesure où une réserve de propriété est autorisée en raison du droit applicable, la marchandise livrée par la société System Wolf AG reste sa propriété jusqu'au paiement intégral du prix de vente. La société System Wolf AG est en droit de procéder à tous les actes juridiques permettant de constituer et de maintenir la réserve de propriété. Si la société System Wolf AG accepte des lettres de change ou des chèques ou si le paiement est effectué par virement bancaire, la marchandise n'est réputée payée qu'une fois que les lettres de change ou les chèques ont été encaissés/e/s et/ou que le virement bancaire a été crédité à notre compte.
Les marchandises qui n'ont pas été payées intégralement ne peut pas être vendues ou nanties, et leur propriété ne peut pas être transmise à titre de sûreté ni être grevée de droits de tiers. Une revente dans le cadre des activités commerciales normales de l'acquéreur reste réservée. Dans ce cas, l'acquéreur cède sa créance portant sur le prix d'achat dans le cadre légal à la société System Wolf AG.
- 9. Engagement de livraison et délai de livraison**

La nature et le volume de l'engagement de livraison de la société System Wolf AG dépendent principalement des conventions contractuelles ou de la confirmation de la commande.
Si aucune date fixe n'a été convenue ou garantie, l'engagement de livraison de la société System Wolf AG est fonction de ses possibilités de livraison. D'éventuels retards doivent être signalés par écrit au client aussi rapidement que possible. Si le client est en retard de paiement alors qu'il est tenu de verser le montant de la commande préalablement à la livraison ou si des créances de la société System Wolf AG à son encontre sont encore impayées, la société System Wolf AG est en droit de retenir sa livraison jusqu'à ce que le client ait satisfait à ses obligations.
- 10. Réclamation et réception de la livraison**

Le client doit réclamer tout vice apparent lors de la réception de la construction et confirmer en outre la réclamation verbale par écrit dans un délai de 10 jours. Si, après la réception de la construction, des vices cachés apparaissent, le client est tenu de les signaler par réclamation écrite dans un délai de 10 jours après les avoir découverts. Si, en cas de constatation de vices, le client ne fait pas parvenir de réclamation au vendeur ou ne le fait pas à temps, la livraison est réputée approuvée, circonstance dont découle la perte des droits à la garantie.
- 11. Garantie en cas de défauts de la chose et de vices juridiques**

Les droits à la garantie de l'acquéreur relatifs à des défauts de la chose et des vices juridiques sont exclus dans le cadre légal admissible. Les dispositions de la norme SIA 118 sont applicables en lieu et place des droits légaux à la garantie dans la mesure où aucune convention divergente n'a été définie dans le contrat, dans la confirmation de la commande ou dans les présentes conditions générales de vente.
- 12. Livraison erronée/livraison incomplète**

En cas de livraison erronée, le destinataire est tenu d'accorder à la société System Wolf AG un délai approprié pour satisfaire à la livraison conforme aux termes du contrat. Par contre, il n'a aucun droit – en l'absence d'une convention divergente – à des dommages et intérêts ou à la résiliation du contrat. La même chose est valable en cas de livraison incomplète.
- 13. Non-exécution du contrat par le client**

Si le client ne satisfait pas au présent contrat, il est tenu de verser à la société System Wolf AG un dédommagement forfaitaire se montant au minimum à 10 % de la valeur de la marchandise, TVA en sus. Si le dommage effectif de la société System Wolf AG est supérieur, elle peut exiger que le dommage réel lui soit remboursé.
- 14. Lieu d'exécution**

Le lieu d'exécution pour la livraison et le paiement est CH 9464 Rüthi.
- 15. Invalidité de conventions contractuelles**

Dans le cas où des conventions contractuelles particulières passées entre les parties ou certaines dispositions des présentes conditions générales de vente seraient invalides ou nulles, l'ensemble de la convention ne serait pas invalide ou nul pour autant. Au contraire, les parties contractantes ou le juge devraient remplacer les dispositions invalides ou nulles par des dispositions qui correspondraient à la jurisprudence applicable et s'approcheraient, du point de vue économique, le plus possible des dispositions caduques.
- 16. Droit applicable**

Tous les rapports juridiques qui ont été noués sur la base des présentes conditions générales de vente sont soumis au droit helvétique.
- 17. Tribunal compétent**

Le seul Tribunal compétent est celui de Rüthi SG. Cependant, la société System Wolf AG est également en droit de poursuivre le client en justice au tribunal de son siège.
- 18. Autres dispositions**

Le texte en allemand et la base et est déterminant pour ces conditions générales de la System Wolf AG.